

SOMMAIRE – ESSAI DE JUDITH CÔTÉ

CONCEPT DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ENVIRONNEMENTAL INTÉGRÉ AU MILIEU NATUREL DE SHERBROOKE, SECTEUR BOIS BECKETT

À l'image de certaines municipalités, Sherbrooke souhaite orienter ses actions vers le développement durable et offrir à ses citoyens le meilleur cadre de vie possible. Or, de nombreuses problématiques sont reliées avec le développement des municipalités. À cet égard, les Sherbrookoises et Sherbrookoises ont manifesté leurs préoccupations concernant le développement de leur ville en rejetant le plan d'urbanisme proposé.

Sur le plan national, en 2005, la population urbaine au Canada représentait plus de 80 % de la population totale. D'ailleurs, l'aménagement des villes présente plusieurs défis maintenant que les milieux naturels se font de moins en moins nombreux, que les épisodes de chaleur accablante sont de plus en plus fréquents et que la rareté de main-d'œuvre qualifiée entraîne non seulement une compétition entre les entreprises, mais également entre les villes. En effet, laquelle offrira le milieu de vie le plus attrayant?

C'est dans ce contexte que l'objectif de ce travail prend son essence. Il ne s'agit pas de trouver des réponses à tous les problèmes d'urbanisme et de développement, mais bien de proposer une démarche et des pistes d'intervention quant à l'élaboration d'un projet de développement domiciliaire environnemental intégré au milieu naturel. Le concept mis de l'avant dans cet essai est innovateur puisqu'il suppose que le bâti s'adapte au milieu naturel. Dans les faits, très peu de développements sont aménagés de la sorte ; souvent, des environnements « naturels » sont recréés dans des milieux qui ont été complètement bouleversés.

Aux fins de ce projet d'étude, le territoire boisé au nord du Bois Beckett a été choisi, car il présentait une situation géographique et un milieu intéressant à la mise sur pied de ce développement environnemental théorique. D'ailleurs, qui dit « théorique » suppose que la faisabilité de ce projet n'a pas été considérée. Ainsi, bien que ne faisant pas partie du périmètre d'urbanisation, ce secteur fera l'objet de propositions d'aménagement.

La première partie de ce document expose les concepts de collectivités viables et de villes vertes qui gagnent en popularité ces dernières années. Ainsi, sont présentés les principes à considérer pour un développement viable local. De plus, les composantes du projet de développement constituant une vitrine technologique sont explicitées. Les concepts de mixité des types d'habitation et d'aménagement d'un milieu naturel en milieu urbain, ainsi que le caractère universitaire de la Ville de Sherbrooke et la vision de développement de cette municipalité sont discutés. Cette vision vient d'ailleurs confirmer l'intérêt d'un tel développement dans un milieu comme Sherbrooke. Finalement, un premier survol est réalisé sur le secteur à l'étude en regard à son contexte géographique, socioéconomique et paysager.

C'est au second chapitre que ce survol se précise. Une description et une analyse un peu plus approfondies sont réalisées et permettent de prévoir certaines des orientations d'aménagement pour le développement du territoire à l'étude. La détermination des zones aménageables et des zones vertes à conserver guide l'élaboration du développement et de la zone de conservation plus tard dans le document.

À ce propos, le développement de la zone résidentielle est au cœur de ce travail. Ainsi, le troisième chapitre présente les avenues en matière de développement environnemental, de constructions vertes, de gestion durable de l'eau et des matières résiduelles, ainsi que des connexions pouvant être établies entre le voisinage et la zone de conservation.

Les principes et les critères à prendre en considération pour le développement sont nombreux et gravitent autour des grands fondements découlant, entre autres, des collectivités viables et des villes vertes exposés au premier chapitre. À titre d'exemple, un développement environnemental doit permettre l'accès à la propriété à tous les citoyens, conserver les milieux humides, minimiser les bouleversements du sol, encourager les modes de transport alternatifs, etc. En ce qui concerne les constructions vertes, il faut favoriser l'utilisation d'énergie verte, réduire la consommation d'eau, maximiser l'utilisation des matériaux, etc. L'intégration paysagère des constructions est d'ailleurs à favoriser et fait l'objet d'une des sous-sections.

Enfin, trois types de recommandations sont proposés pour le secteur à l'est du territoire à l'étude. Ces recommandations touchent l'aménagement de la zone de conservation et sa pérennité, l'aménagement de la carrière Goodfellow en parc urbain et la connexion avec la rivière Saint-François. Le maintien du caractère naturel du milieu revêt une importance capitale, tout en offrant à Sherbrooke l'occasion d'agrandir son réseau d'aires protégées.